



(Département du Gard)

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, reprise par les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

**Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** a pour vocation de présenter au Conseil municipal les grandes orientations financières de la commune, précédant le vote budgétaire et permettre le débat qui n'a aucun caractère décisionnel.

Il fait l'objet d'une délibération et est transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont Milhaud est membre ; il est publié sur le site internet de la commune.

Ce Rapport est constitué d'une rapide description du contexte conjoncturel international et national dans lequel s'inscrira le budget 2017, d'éléments de gestion rétrospective et de prospective, des orientations budgétaires de la Ville ainsi qu'une présentation de la dette et de la situation financière.

Enfin, pour plus de clarté, l'ensemble des graphiques d'illustrations présentés se baseront sur au moins 3 années de rétrospective, et présenteront pour l'année 2016 un «pré-CA» ainsi que l'impact des choix retenus pour 2017 et les exercices suivants.

Sources : <http://www.insee.fr> - Note de conjoncture INSEE Octobre 2016  
<http://www.economie.gouv.fr/cedef>  
<http://www.collectivites-locales.gouv.fr>  
 La Lettre des Finances Locales  
 La Gazette des communes  
 loi n°20161917 du 29/12/2016 de finances pour 2017

| <i>Sommaire</i>   | <i>page</i> |
|---|-------------|
| <b>PARTIE I : Quelques éléments de conjoncture</b>                  | 2           |
| <b>I.1 - Le contexte général</b>                                    | 2           |
| <b>I.2 - Une année électorale génératrice d'incertitudes</b>        | 2           |
| <b>I.3 - Des contraintes réelles imposées aux collectivités</b>     | 3           |
| <b>PARTIE II : La situation de la commune</b>                       | 4           |
| <b>II.1 - La section de fonctionnement</b>                          | 4           |
| II.1.1 - Evolution des recettes de fonctionnement                   | 4           |
| II.1.2 - Evolution des dépenses de fonctionnement                   | 7           |
| <b>II.2 - La section d'investissement</b>                           | 9           |
| II.2.1 - Evolution des recettes d'investissement                    | 9           |
| II.2.2 - Evolution des dépenses d'investissement                    | 9           |
| <b>II.3 - Estimation du résultat de clôture au 31/12/2016 du BG</b> | 10          |
| <b>II.4 - Les indicateurs du niveau d'autofinancement</b>           | 10          |
| <b>II.5 - Les restes à réaliser au 31/12/2016</b>                   | 12          |
| <b>II.6 - La situation de la dette</b>                              | 13          |
| <b>PARTIE III : Les orientations budgétaires</b>                    | 14          |
| <b>III.1 - Les recettes d'investissement</b>                        | 14          |
| <b>III.2 - Les opérations d'investissement envisagées</b>           | 15          |
| <b>PARTIE IV : Les budgets annexes</b>                              | 17          |
| <b>Conclusion</b>   | 18          |

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2017

Application agréée E-legalite.com

## **PARTIE I : Quelques éléments de conjoncture**

Le budget d'une collectivité territoriale doit tenir compte de deux éléments extérieurs qui l'impactent directement : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

### **I.1 - Le contexte général**

La croissance de l'économie mondiale restera en 2017 au voisinage de 3%. Selon le consensus des économistes la croissance française sera un peu plus faible en 2017 qu'en 2016. Elle serait de 1,2% après 1,5% en 2016.

Le taux de croissance de la France par habitant semble passer structurellement sous la moyenne européenne. Depuis 2006, l'écart de PIB par habitant entre la France et l'Allemagne s'est creusé de dix points. Il existe 3 freins majeurs au redémarrage de l'économie française : Une compétitivité qui reste à reconquérir, un "choc fiscal" de grande ampleur peu efficace sur le déficit, un système fiscal défavorable à l'investissement.

Le taux de croissance de 1,5% anticipé dans le Projet de Loi de Finances est jugé trop optimiste tant par le FMI que par le Haut Conseil des Finances publiques.

Après un début d'année en négatif, L'inflation est redevenue positive en 2016 mais demeure très faible à 0,2%. En 2017 elle devrait continuer sa hausse, reflétant celle du prix du pétrole, pour s'établir autour de 1,2%, toujours en-deçà de l'objectif de 2% de la BCE. Cette remontée de l'inflation pourrait affecter la consommation des ménages.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,5%, le taux de chômage décroît très légèrement.

Les conditions de financement restent extrêmement favorables grâce à la conjonction de taux à court terme négatifs ainsi que de la diminution des marges bancaires. On assiste néanmoins depuis quelques mois à une remontée des taux longs, liée aux incertitudes politiques : Election de Donald Trump, Brexit, fragilité du gouvernement en Espagne, dette de la Grèce, élection présidentielle en France....

#### **Les prévisions pour les finances publiques en 2017**

L'objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL), inscrit pour la première fois dans la Loi de programmation des finances publiques 2014-2019 fixait à 1.6% l'augmentation maximale des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des collectivités locales en 2016, cet objectif devrait être respecté. Pour 2017, l'ODEDEL est fixé à 1,7% pour l'ensemble des collectivités et à 1,3% pour les communes.

Les déficits publics : Le gouvernement maintient ses prévisions de réduction de déficit : 3,3% en 2016 et 2,7%, en-dessous du seuil de 3%, en 2017. Cet objectif semble difficile à atteindre si la croissance est inférieure aux prévisions très optimistes qui sous-tendent le projet de loi de Finances.

#### **La dette publique**

Le gouvernement anticipe une très légère baisse du niveau de la dette publique, le ratio d'endettement (dette publique sur PIB) qui était de 96,2% en 2015, atteindrait 96,1% en 2016 et 96,0% en 2017, à la condition que l'objectif d'un déficit à 2,7% soit atteint.

Malgré les baisses d'impôts annoncées, le niveau des prélèvements obligatoires devrait rester stable en 2016 et 2017 à 44,5% du PIB. Il est en légère baisse par rapport aux pics de 2013/2014 de 44,8%, mais sensiblement plus élevé que les objectifs du programme de stabilité : 44,2% en 2016 et 44% en 2017.

### **I.2 - Une année électorale génératrice d'incertitudes**

2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vue budgétaire.

#### **Les conséquences sur les budgets des collectivités locales de loi de finances (PLF) 2017**

Le projet de loi de finances 2017 présenté en Conseil des Ministres le 28 septembre 2016 confirme qu'en 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations de l'Etat.



Si d'après les annonces de l'exécutif national, celle-ci devrait être moins importante que celles subies lors des deux années qui viennent de s'écouler, l'effort demandé restera néanmoins conséquent.

Il reprend largement les volets qui structuraient les PLF 2015 et 2016 :

#### **- Poursuite de la baisse de la DGF et réforme renvoyée**

Discutée pendant longtemps, la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement est en l'état purement et simplement supprimée du projet 2017.

Il faudra attendre la mise en place du nouveau gouvernement et la réouverture des discussions autour d'un projet de loi de financement des collectivités pour connaître la portée d'une réforme qui, quelle que soit la sensibilité politique élue au niveau national, ne devrait pas manquer de se réaliser.

L'opposition des communes devant l'ampleur de la baisse des dotations depuis 2014 a conduit le gouvernement à limiter la hausse de la contribution au redressement des finances publiques du bloc communal à 1Md€ pour l'année 2017. Mais la baisse des dotations continuera encore de peser lourdement sur les finances des collectivités locales. Le renforcement de la péréquation est compensé par un écrêtement.

#### **- Financement de la péréquation**

Renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

Outre l'écrêtement de la DGF destiné à financer l'augmentation des deux dotations de péréquation, Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR), le PLF prévoit également de maintenir le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à hauteur de 1 milliard d'euros.

Ainsi, le mécanisme de la DSU est reconduit avec une enveloppe qui atteindra 2,091 milliards d'euros (+180 millions). Cependant, l'attribution de la DSU sera réservée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751). La reconduction des dotations touche également la Dotation de Solidarité Rurale (1,359 milliard d'euros soit +117 millions) qui concerne directement Milhaud et le fonds de péréquation des départements qui augmentera à nouveau de 20 millions d'euros.

**- Soutien de l'Etat à l'investissement local.** L'Etat annonce en parallèle le maintien du Fond de Soutien à l'Investissement Local porté à 1,2 milliards d'euros (contre 1 milliard en 2016) destiné à permettre aux collectivités d'investir à nouveau. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en oeuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

**- Baisse des prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités** de 3.1 milliards € en 2017 correspond à l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques (50 milliards € prévus par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019). Cette diminution se manifeste principalement par la baisse de la DGF de 2.63 milliards €.

Enfin, pour information, le projet modifie certaines modalités relatives aux indemnités des élu(e)s pour prendre en compte la mise en place du prélèvement à la source prévu pour 2018.

Ainsi, en 2017, la retenue à la source sur les indemnités de fonction des élus locaux sera supprimée au profit des règles de droit commun de paiement de l'impôt sur le revenu.

### **I.3 - Des contraintes réelles imposées aux les collectivités**

Malgré les annonces du Président de la République et du Premier Ministre, la baisse des dotations continuera donc pour l'année 2017.

Il faut y ajouter, l'augmentation du point d'indice d'1,20%. Réalisée en deux phases, la première au 1er juillet 2016 et la seconde au 1er février 2017.

La refonte du régime indemnitaire, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires ainsi que le transfert primes/points sont autant d'inconnus supplémentaires qui viendront impacter le chapitre 012 du budget communal.

### **Evolution des bases fiscales**

La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). La Loi de Finance 2017 a fixé à **1.04** le coefficient de variation des valeurs locatives pour 2017. En 2016, elle était de 1.1.

C'est la plus faible revalorisation depuis 10 ans. Elle aura pour conséquence mécanique un tassement des recettes de la commune, qui devra être absorbé en plus des diminutions des autres concours de l'Etat. À compter de 2018, la revalorisation sera établie à partir de l'inflation constatée et non sur l'inflation prévisionnelle.

## **PARTIE II : La situation de la commune**

### **Le respect des engagements de campagne**

L'analyse rétrospective de la «santé» financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale.

En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

La gestion volontariste menée depuis 3 ans conduit déjà à une stabilisation des charges à caractère général, et à la poursuite des efforts de maîtrise des charges de personnel dans les années à venir. Ces résultats attendus doivent concourir au redressement de l'épargne nette (épargne brute moins remboursement du capital de la dette, synonyme d'autofinancement).

Les efforts devront se poursuivre en 2017 pour endiguer l'affaiblissement de l'épargne brute, victime de la baisse des dotations de l'Etat (-10.82% en 2016).

La prospective pour les 3 années à venir s'appuie sur la volonté de maintenir des marges financières à la Ville malgré les baisses de financement de l'Etat tout en assurant un service public de qualité.

## **II.1 - La section de fonctionnement**

### **II.1.1 - Evolution des recettes de fonctionnement**

Le contexte économique et politique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il est raisonnable d'envisager une diminution conséquente des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal ;

☒ Une stagnation des produits fiscaux (constructions nouvelles, changement de destination, dispositifs de dégrèvements de la nouvelle Loi de Finances, tassement des bases, faiblesse du coefficient de revalorisation 2017 ...) ;

☒ Une baisse accentuée des concours financiers de l'État.

Pour mémoire, la collectivité a contribué au redressement des finances publiques à hauteur de 39 191 € en 2014, 96 803 € en 2015 et **99 363 €** en 2016.

Il est envisagé pour 2017 une contribution supplémentaire au redressement des finances publiques, au moins équivalente à celle de 2016. ( - 99 500 €)

Ainsi, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2017 est évaluée à un niveau identique à celui de 2016. Elle évoluerait donc de la manière suivante :

|                     | 2012      | 2013    | 2014    | 2015    | estimation<br>CA 2016 | projection<br>2017* |
|---------------------|-----------|---------|---------|---------|-----------------------|---------------------|
| DGF perçue          | 1 002 732 | 987 210 | 938 952 | 869 734 | 784 800               | 700 000             |
| évolution en valeur | 62 510    | -15 522 | -48 258 | -69 218 | -84 934               | -84 800             |
| évolution en %      | 6,65%     | -1,55%  | -4,89%  | -7,37%  | -7,95%                | -12,11%             |

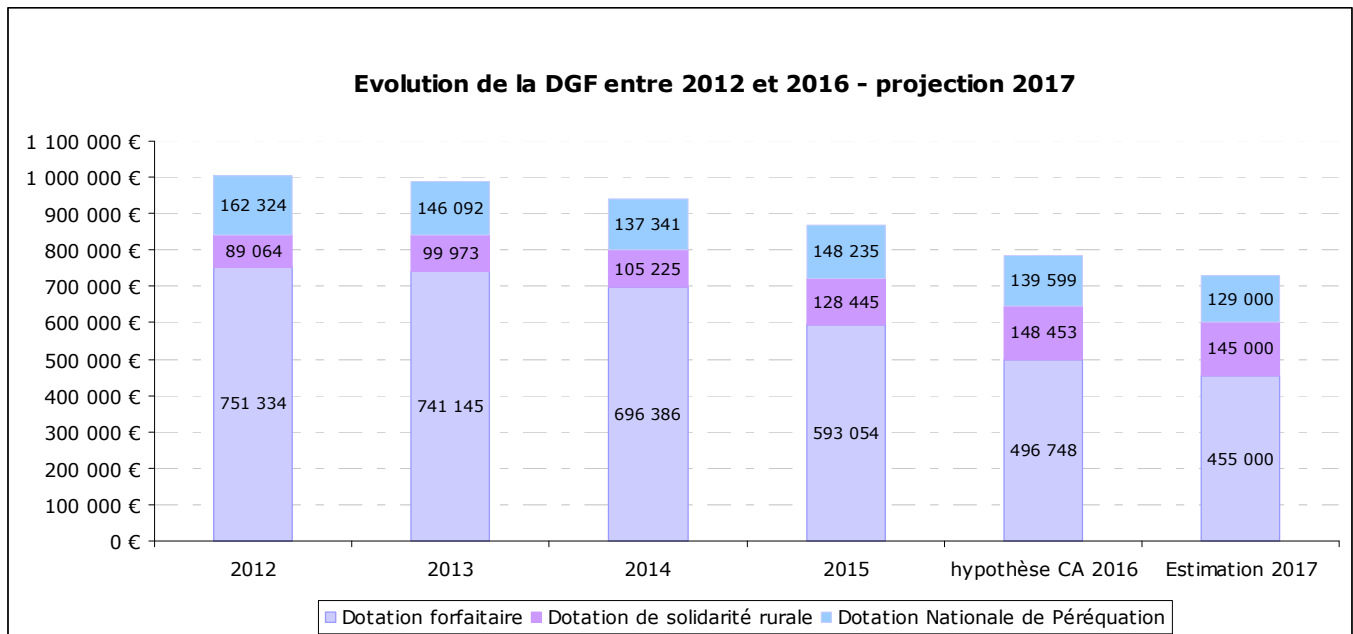
\* en attente des notifications des montants de dotations par la DGFIP.

La **DGF** qui est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales, est composée de plusieurs éléments :

la Dotation forfaitaire dite dotation de base des communes devrait baisser de 9 % environ.

la Dotation Nationale de Péréquation DNP, devrait diminuer de 8 % en 2017. *La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesses, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.*

la Dotation de Solidarité Rurale DSR destinée aux communes rurales de moins de 10 000 habitants, devrait légèrement augmenter d'environ 3 à 4 % en 2017 ; Milhaud est éligible à la fraction "cible" attribuée aux communes les plus fragiles.



*A la date de vote du Budget primitif, les dotations auront été notifiées aux collectivités, le montant réel attendu sera alors pris en compte dans les recettes de fonctionnement.*

### Les recettes d'origine fiscales

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales, prévue par la Loi de Finances 2017 est établi à **1.04**, alors qu'il était de 1.1 en 2016.

*C'est la plus faible revalorisation depuis 10 ans.* Elle aura pour conséquence mécanique un tassement des recettes de la commune, qu'il faudra bien absorber en plus des diminutions des autres concours de l'Etat.

L'estimation du produit attendu, à la date de rédaction du présent rapport ne tient pas compte des bases pour les 3 taxes qui ne seront notifiées par la DGFiP qu'à partir du 17 mars 2017. Les recettes fiscales 2017, tenant compte de ces éléments, sont estimées, prudemment à 2 480 000 €.

### Les taux d'imposition seront inchangés en 2017.

Comparatif des 3 taxes communales de la ville par rapport aux taux moyens nationaux, départementaux en 2015\* et taux plafonds en 2017. (\* références connues à ce jour)

|                        | Référence : taux moyen communal 2015 |                      | Taux Milhaud inchangés en 2017 |
|------------------------|--------------------------------------|----------------------|--------------------------------|
|                        | Niveau national                      | Niveau départemental |                                |
| Taxe habitation        | 24.19                                | 26.96                | 14,71                          |
| Taxe foncière          | 20.52                                | 24.38                | 26,12                          |
| Taxe Foncière non bâti | 49.15                                | 70,31                | 62,90                          |

On constate depuis plusieurs années, que l'augmentation mécanique des bases, sous l'effet de la production de mètres carrés construits, reste trop faible. Même si les exonérations de taxes

accordées aux foyers fiscaux qui y sont éligibles sont "compensées" par l'Etat, les recettes ne progressent plus.

L'ouverture à l'urbanisation contrôlée et limitée prévue au PLU devrait avoir un effet modéré sur la dynamique des bases fiscales, d'autant que les prochaines opérations de construction vont concerner des logements aidés.

### La fiscalité reversée

Il s'agit des reversements effectués par Nîmes Métropole et qui correspondent à :

☐ l'attribution de compensation **AC**

☐ la dotation de solidarité communautaire **DSC**

☐ le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales **FPIC**. Ce fond, alimenté par les agglomérations dont la richesse fiscale est supérieure à 90% de la moyenne de leur strate démographique, est ensuite réparti entre les EPCI bénéficiaires et leurs communes membres. (péréquation horizontale).

|              | 2012*          | 2013             | 2014             | 2015             | pré CA 2016      | ROB 2017         |
|--------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>AC</b>    | 909 722        | 909 058          | 827 962          | 892 312          | 844 030          | 833 905          |
| <b>DSC</b>   | 51 551         | 50 795           | 50 795           | 50 795           | 50 795           | 50 795           |
| <b>FPIC</b>  | 24 438         | 60 363           | 85 401           | 115 227          | 138 722          | 135 000          |
| <b>Total</b> | <b>985 884</b> | <b>1 020 216</b> | <b>1 041 922</b> | <b>1 058 334</b> | <b>1 033 334</b> | <b>1 019 605</b> |

\* année de référence avant transfert de compétences à la CANM.

|   | pré CA 2016       | Estimation 2017   |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Attribution de Compensation initiale</b> | <b>909 722,76</b> |                   |
| Prélèvement sur compétences transférées     | <b>66 984,97</b>  | <b>75 817,30</b>  |
| Plateforme « administrative »               | 1 808,40          | 1 808,40          |
| Contrat Energie Partagée                    | 1 277,90          | 1 277,90          |
| CIUPP                                       | 13 226,00         | 13 226,00         |
| Pôle Prévention Hygiène et Sécurité         | 3 543,00          | 3 543,00          |
| pluvial                                     | 28 563,67         | 32 832,00         |
| DSI   | 18 566,00         | 23 130,00         |
| <b>AC reversée à la commune</b>             | <b>842 737,79</b> | <b>833 905,46</b> |

### Les autres recettes de fonctionnement

Le produit des droits de mutation au pré CA 2016 est en augmentation par rapport au BP 2016 (173 000 euros). Ce produit doit être estimé avec prudence, car sujet à des variations brutales d'un exercice à l'autre, en fonction du dynamisme du marché de l'immobilier, des variations des taux d'emprunts ou encore des difficultés à recourir à l'emprunt.

|                    | réalisé 2013 | réalisé 2014 | 2015    | pré CA 2016 | estimation 2017 |
|--------------------|--------------|--------------|---------|-------------|-----------------|
| Droits de mutation | 105 433      | 120 471      | 121 116 | 173 846     | 120 000         |

La taxe locale sur l'électricité, si elle reste constante, a été légèrement supérieure en 2016 : aux alentours de 121 700 euros. A noter que 38% de cette recette est reversée au Syndicat Mixte d'Electrification du Gard. le reversement au SMEG s'élèvera en 2017 à 46 271 €.

Les produits des services, domaine et ventes diverses : ce poste a sensiblement progressé sur les dernières années, notamment par la vente des droits ALSH, mis en place récemment, mais aussi la fréquentation du service de restauration scolaire.

|                      | réalisé 2013 | réalisé 2014 | réalisé 2015 | pré CA 2016 | estimation 2017 |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-----------------|
| Produits de services | 250 133      | 237 476      | 314 000      | 297 300     | 300 000         |

Les recettes de droits scolaires (cantine des écoles/ALSH et de la crèche) sont corrélées avec le coût du service supporté par la commune (marché de restauration scolaire et masse salariale).

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2017

Application agréée E-legalite.com

## II.1.2 - Evolution des dépenses de fonctionnement

La diminution des recettes oblige à trouver des marges d'économie pour équilibrer le budget.

### Les charges de personnel

Elles constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution s'avère donc un enjeu majeur qui doit préserver la qualité du service rendu aux Milhautois et les conditions de travail des agents. C'est un facteur clé de l'équilibre de la section de fonctionnement.

Elles représentaient moins de 3 millions d'euros en 2015, et sont de 3 045 900 € au pré CA 2016. L'objectif est de contenir la progression de la dépense en 2017, malgré l'impact des recrutements liés à la nécessaire réorganisation des services en 2016, l'augmentation du point d'indice, (1ère tranche : 0.6% en juillet 16 et +0.6 % en janvier 2017) qui en 2017 - année pleine représentera une augmentation de 1.2%, auquel il faut ajouter la progression du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de 0.5% au niveau national.

La part des charges de personnel représentent 58,5 % des dépenses de fonctionnement en 2016, et 55.70% en 2015.

La suppression de 4 jours de congés exceptionnels illégaux instaurés dans les mandats précédents, a permis de récupérer près de 2 200 heures de travail par an (soit près 1.4 ETP), jusqu'alors payées et non travaillées.

La gestion fine et encadrée des autorisations spéciales d'absence et des comptes épargne-temps (CET) dont les règlements ont été mis en place dans le dernier semestre 2016, concourent également à optimiser le nombre d'heures travaillées. La conséquence à moyen terme est le redéploiement de ces heures récupérées qui devraient éviter plusieurs recrutements non justifiés.

L'objectif pour 2017 sera de présenter un budget du personnel contenu malgré l'augmentation de la valeur du point d'indice, et la mise en oeuvre des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations et celle du RIFSEEP (réforme du régime indemnitaire). Pour y parvenir divers leviers seront mis en oeuvre :

- suppression de postes vacants ou inutiles.
- non remplacement d'agents en cas de départ ( retraite ou mutation).
- réorganisation de certains services et redéploiements des missions.
- remplacement des agents en arrêt maladie uniquement pour les services nécessitant le respect d'un taux d'encadrement (crèche, TAP/ALSH, restauration scolaire) ; les ATSEM ou agents faisant fonction d'ATSEM continueront à être remplacés à partir du 16ème jour consécutif d'absence : soit au bout de la 2ème semaine scolaire.

### Les charges à caractère général

Elles constituent le second poste de dépenses et regroupent les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergie, les contrats de prestations et de maintenance, les dépenses d'entretien....

Elles sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants, le coût de l'énergie, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats de maintenance des bâtiments et des équipements (véhicules, parc informatique, équipements divers des services ....).

Les efforts pour contenir ces dépenses tout en préservant le niveau de qualité de prestations commencent à produire leurs effets puisqu'elles ont été réduites d'environ 11.1 %.

L'objectif est de continuer à rechercher des pistes d'économies et d'amélioration de la gestion, mais également d'agir sur les postes compressibles, pour dégager des marges suffisantes notamment pour assurer les coûts importants d'entretien des bâtiments, nettoyage de la garrigue et les travaux en régie. Elles seront limitées à une enveloppe annuelle estimative de 1 300 000 euros pour les 3 exercices à venir.

### Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre intègre entre autre, les indemnités et cotisations des indemnités des élus, le versement des subventions aux diverses associations, et autres organismes tels le CCAS, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats de coopération...

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2017

Application agréée E-legalite.com

Il est envisagé de maintenir en 2017 ces dépenses au réalisé 2016: 435 000 €.

Elles seront limitées à une enveloppe annuelle prévisionnelle maximale de 445 000 euros pour les 3 exercices à venir : la variable d'ajustement étant le montant des participations aux syndicats et organismes de regroupement qui pèsent de plus en plus et de manière variable d'une année sur l'autre sur les dépenses de la collectivité.

### Les atténuations de produits

Ce chapitre intègre le prélèvement au titre des logements sociaux (article 55 de la Loi SRU) qui a été majoré sous l'effet de l'arrêté de carence pris par le Préfet, passant entre 2013 et 2015 de 53 945 € à 63 789 €.

Toutefois, sous l'effet de l'engagement fort de la municipalité actuelle et sa politique volontariste en matière de création de logements locatifs aidés, le prélèvement a été diminué en 2016 pour redescendre à 35 091 €. En l'état actuel des notifications, ce prélèvement de 35 000 € serait prorogé en 2017.

C'est donc une économie de 28 698 € réalisée dans l'année. Par comparaison, cette somme équivaut au coût des fournitures scolaires des deux écoles pour l'année 2016.

L'objectif de la collectivité est de supprimer ce prélèvement en remplissant ses obligations de réalisation des logements aidés manquants, et de se voir restituer son droit de préemption aujourd'hui maîtrisé par le Préfet et l'Etablissement Public Foncier (EPF).

### Les charges financières

Bien qu'en 2016, trois prêts soient arrivés à échéance (représentant une charge d'intérêts de 1 905€), et qu'il n'ait pas été recouru à l'emprunt, le poids de la dette à la section de fonctionnement (Intérêts) sera majorée du fait même de l'architecture de celle-ci, constituée de différents types de contrats (variable, progressif, échéances constantes en capital, in fine).

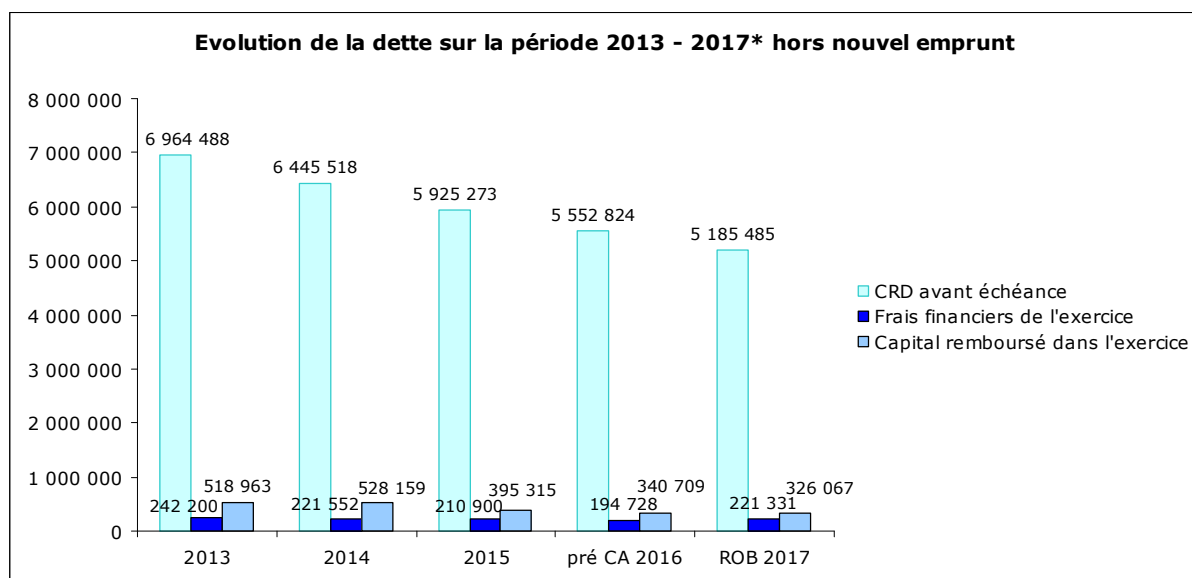
La dette est principalement constituée de prêts à taux fixe : le capital restant dû au 31/12/2015 estimé s'établit à 5 185 485.30 €.

| Nature |                     | 2013    | 2014    | 2015    | pré - CA 2016 | ROB 2017* |
|--------|---------------------|---------|---------|---------|---------------|-----------|
| 66     | CHARGES FINANCIERES | 242 201 | 221 553 | 211 446 | 194 728       | 221 331   |

\* hors nouvel emprunt

En plus des intérêts de la dette strictement liée à l'investissement, le chapitre 66 comptabilise également les frais financiers dus pour les lignes de trésorerie auxquelles la collectivité n'a pas eu recours en 2016.

Pour les besoins d'investissements, un emprunt sera réalisé en 2017 (gymnase, agenda d'accessibilité programmée, travaux de voirie).





## II.2 - La section d'investissement

La section d'investissement est l'expression comptable de l'action structurante de la municipalité, donc de la mise en œuvre de son projet.

Ses variations, parfois très importantes d'une année à l'autre, dépendent du choix politique de mener des opérations patrimoniales et suivent le cadencement des programmes engagés à l'échelle du mandat.

### II.2.1 - Evolution des recettes d'investissement

#### Les fonds propres

| <i>investissement</i>               | <i>réalisé 2012</i> | <i>réalisé 2013</i> | <i>réalisé 2014</i> | <i>réalisé 2015</i> | <i>pré CA 2016</i> |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Recettes                            | 1 044 628,50        | 964 282,29          | 572 469,55          | 932 703,34          | 579 951,03         |
| 10 DOTATIONS FONDS DIVERS & RESERVE | 583 178,58          | 386 743,97          | 547 469,55          | 932 703,34          | 493 596,44         |
| 13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT         | 231 449,92          | 77 538,32           | 25 000,00           | 0                   | 86 354,59          |
| 16 EMPRUNTS                         | 230 000             | 500 000             | 0                   | 0                   | 0                  |

#### Les dotations, fonds divers et réserves :

- le Fonds de compensation de la TVA. FCTVA

Il s'agit d'une recette de reversion du montant de TVA payé par la collectivité sur ses dépenses d'investissement de N-2 éligibles.

Evolution du taux de FCTVA depuis la hausse de la TVA :

TVA 2013 : 19.6% - taux de reversion FCTVA : 15.482%

TVA 2014 : 20% - taux de reversion FCTVA : 15.761%

TVA 2015 : 20% - taux de reversion FCTVA : 16.404%

Pour mémoire, le montant attendu pour 2017 correspond à 16.404% du montant des dépenses d'investissement de 2015 éligibles et s'établit à 73 540 €.

- la Taxe d'Aménagement. TA - recette assez volatile, liée à la production de m<sup>2</sup> (permis de construire..). Pour mémoire elle était de 45 070€ en 2013, 35 500€ en 2014, 30 000€ en 2015 et en **2016 de 87 483.78€**.

- les Excédents de fonctionnement capitalisés (excédent N-1 en partie ou en totalité reversé à la section d'investissement). Ils dépendent avant tout de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 et de la décision politique de l'affecter partiellement ou totalement à la section d'investissement. Ainsi, **304 661.36 €** ont été affectés à la section d'investissement 2016 à partir du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2015. (délibération).

#### Les subventions d'équipement : 86 354 € reçus en 2016

Payées à la commune dès lors que les opérations sont achevées et le paiement général définitif est attesté par le Trésorier payeur.

1 585 € pour les travaux de la crèche ; 500 € du FIPD - police municipale équipement matériel et 84 270 € de la CANM pour les travaux de la rue des Mûriers. (RAR R2015)

#### Les autres recettes : 346 251 € en 2016

Il s'agit de recettes d'investissement issues de la section de fonctionnement et qui correspondent à l'amortissement des biens acquis ou constitués. S'ils constituent une charge à la section de fonctionnement, les recettes d'amortissement sont indispensables au renouvellement des équipements, des matériels et certaines installations. Elles devraient s'établir à 384 288.53 € en 2017.

### II.2.2 - Evolution des dépenses d'investissement

#### Le remboursement du capital

L'échéance payée correspond au capital remboursé dans l'année 2016 : 340 709 €. (voir II.6 - situation de la dette - page 13)

### Les immobilisations incorporelles (études - documents d'urbanismes - logiciels et licences)

Urbanisme : 31 100 € ont été consacrés au PLU et 20 000 € aux études diverses d'urbanisme  
 Etudes diverses : 12 140 €  
 Logiciels : 1 000 €

**Les subventions d'équipement versées** ; il s'agit des participations aux investissements des syndicats et organismes de regroupement auxquels adhère la collectivité : 10 152 € en 2016.

**Les immobilisation corporelles** : 418 106 € en 2016.

Ce chapitre regroupe toutes les acquisitions de terrains, de biens, matériels et mobiliers, les travaux sur bâtiments, voiries et réseaux. On y trouve les TBI et les réseaux numériques de l'école élémentaire, la vidéoprotection, l'acquisition de véhicules, l'achat de matériels pour les services techniques et verts, les ordinateurs, le mobilier pour les classes et les services municipaux, les travaux d'étanchéité de la crèche, les travaux de voirie, d'accessibilité, le remplacement des chaudières de l'église et du CSC, la participation aux extensions et renforcements de réseaux d'énergie....

### Les constructions et immobilisation en cours

7 560 € pour l'installation de cases de colombarium.

57 650 € pour la construction du gymnase (frais de maîtrise d'oeuvre et de maîtrise d'oeuvre déléguée + études diverses liées à l'opération de construction)

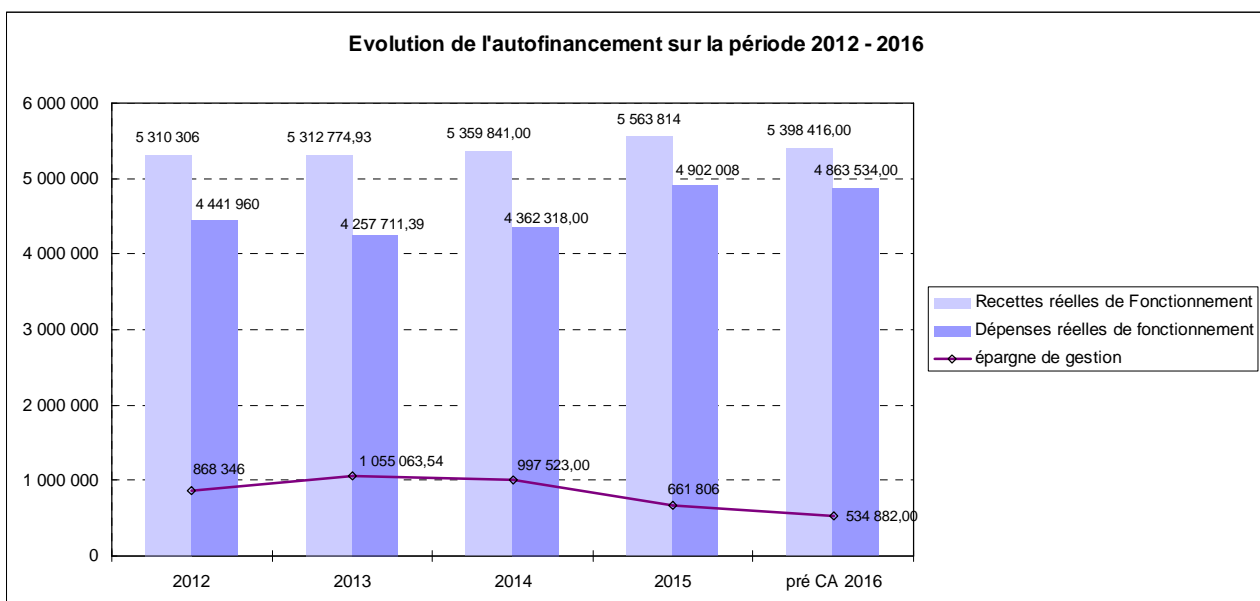
Les travaux engagés en 2016 pour la réfection des voiries du centre village seront comptabilisés en Restes à réalisés. (voir tableau RAR 2016)

## II.3 - Estimation du résultat de clôture au 31/12/2016 du budget général

| Prévision du Résultat avec report n-1 (hors RAR) | Résultat estimatif de clôture de l'exercice 2016 |
|--|--|
| Résultat de fonctionnement                       | + 563 825  |
| Résultat d'investissement                        | - 97 034   |
| Résultat de l'exercice                           | + 466 790  |

## II.4 - Les indicateurs du niveau d'autofinancement

L'objectif du maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu de la situation actuelle : augmentation mécanique des charges et baisse des recettes. Cet autofinancement nécessite un effort collectif pour garantir un niveau nécessaire aux investissements.

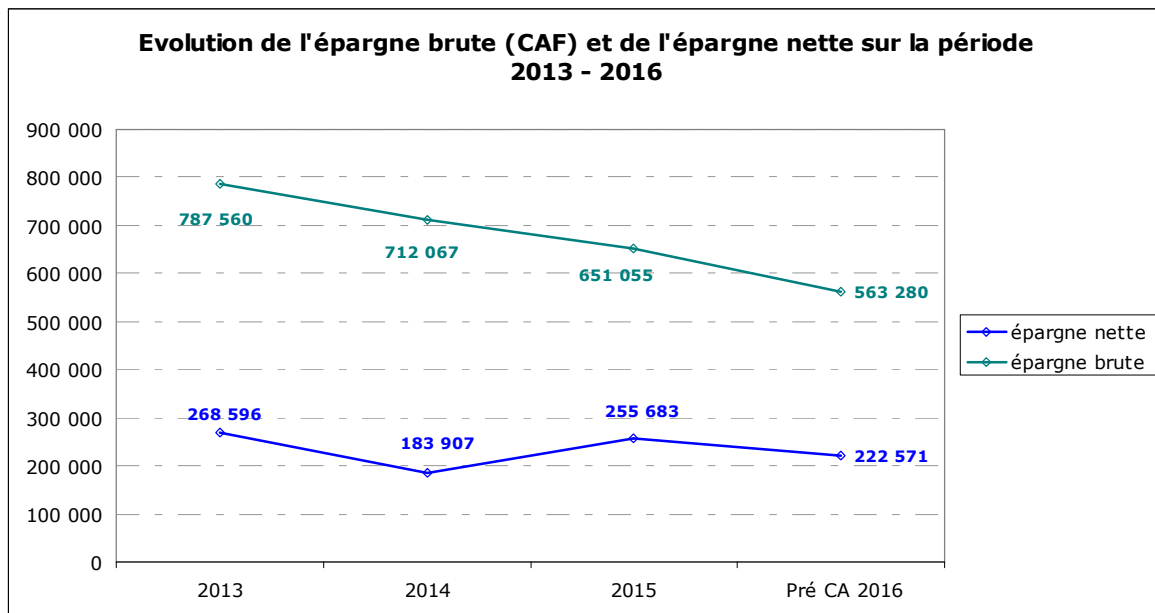


**L'épargne de gestion** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers. (= DRF-RRF - frais financiers et recette de travaux en régie).

**L'épargne brute** est l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Elle doit être au moins égale au montant du capital arrivant à échéance. Elle est évaluée à 563 280 € au pré-CA 2016 pour une échéance de remboursement du capital 2017 (hors nouvel emprunt) de 326 100 €.

**L'épargne nette** est calculée à partir de l'épargne brute de laquelle est soustrait le remboursement du capital de la dette. Elle permet de financer les investissements nouveaux. Elle est prise pour évaluer le montant du capital à rembourser pour un nouvel emprunt. Evaluée à 222 571 € au pré-CA 2016, c'est le montant maximum de remboursement du capital si la commune doit contracter un nouvel emprunt.

|   | 2013           | 2014           | 2015           | 2016           |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>EPARGNE BRUTE ou CAF =</b>             | <b>787 560</b> | <b>712 067</b> | <b>651 055</b> | <b>563 280</b> |
| remboursement du capital de la dette      | 518 964        | 528 160        | 395 372        | 340 709        |
| <b>EPARGNE NETTE =</b>                    | <b>268 596</b> | <b>183 907</b> | <b>255 683</b> | <b>222 571</b> |
| population                                | 5 968          | 5 925          | 5 886          | 5 914          |
| CAF ou épargne brute par habitant en €uro | 132            | 120            | 111            | 95             |
| Epargne nette par habitant en €uro        | 45             | 31             | 43             | 38             |



L'érosion de la CAF comme l'illustre le graphique ci-dessus est symptomatique de la baisse structurelle des recettes et de la part de la dette qui reste lourde dans la gestion. La capacité de la collectivité dans les années à venir, à maintenir ses ressources propres à un niveau correct dépend de l'action menée sur plusieurs leviers : recherches d'économies, valorisation des recettes propres à la commune, réorganisation des services et gestion active des ressources humaines pour limiter les besoins futurs de recrutement : gestion modérée et pragmatique.

**II.5 - Les restes à réaliser au 31/12/2016**

| Article                   | Libellé  | Observations - justification                             | RAR 2016       |
|---------------------------|--|--|----------------|
| 202                       | Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme            | PLU  | 14 712         |
| 2031                      | Frais étude  | Avis Deckra sur création issues de secours               | 690            |
| 2051                      | Concession et droits similaires                                  | Mise en Place de Chorus                                  | 4 218          |
|                           |  |  | <b>19 620</b>  |
| 2041512                   | GFP ratt.-Bâtiments et installations                             | Mise aux normes de pistes DFCI par le SIVU des garrigues | 4 797          |
|                           |  |  | <b>4 797</b>   |
| 2135                      | Installation générale, agencement, aménagement des constructions | Rampes PMR- fournitures                                  | 18 513         |
| 2135                      | Installation générale, agencement, aménagement des constructions | ADAP, bandes escalier                                    | 819            |
| 2135                      | Installation générale, agencement, aménagement des constructions | ADAP, rampe. Cumulus                                     | 3 484          |
| 21534                     | Réseaux d'électrification  | Participations extension de réseaux                      | 30 429         |
| 21538                     | Autres réseaux   | Caméras video protection                                 | 97 059         |
| 2158                      | Autres installations, matériel et outillage techniques           | Aménagement rue Village                                  | 911            |
| 2183                      | Matériel de bureau et matériel informatique                      | Imprimante   | 195            |
| 2184                      | Mobilier   | Tableau  | 706            |
| 2188                      | Autres immobilisations corporelles                               | Vidéo projecteur et Rideaux bureau directeur             | 2 232          |
| 2188                      | Autres immobilisations corporelles                               | Lecteur CD, micro onde et appareil photo                 | 190            |
| 2188                      | Autres immobilisations corporelles                               | Tatamis  | 684            |
| 2188                      | Autres immobilisations corporelles                               | Appareil photo   | 100            |
| 2188                      | Autres immobilisations corporelles                               | Panneau d'affichage LED                                  | 11 165         |
|                           |  |  | <b>166 487</b> |
| 2313                      | Constructions en cours   | Columbarium  | 13 140         |
| 2313                      | Constructions en cours   | Aires de jeux  | 31 874         |
| 2313                      | Constructions en cours   | Etude et honoraires SPL Agathe Gymnase                   | 48 208         |
| 2315                      | Installations, matériel et outillage techniques en cours         | Aménagement des rues du centre Village                   | 229 000        |
|                           |  |  | <b>322 222</b> |
| <b>TOTAL RAR DEPENSES</b> |  |  | <b>513 126</b> |

## II.6 - La situation de la dette au 31/12/2016

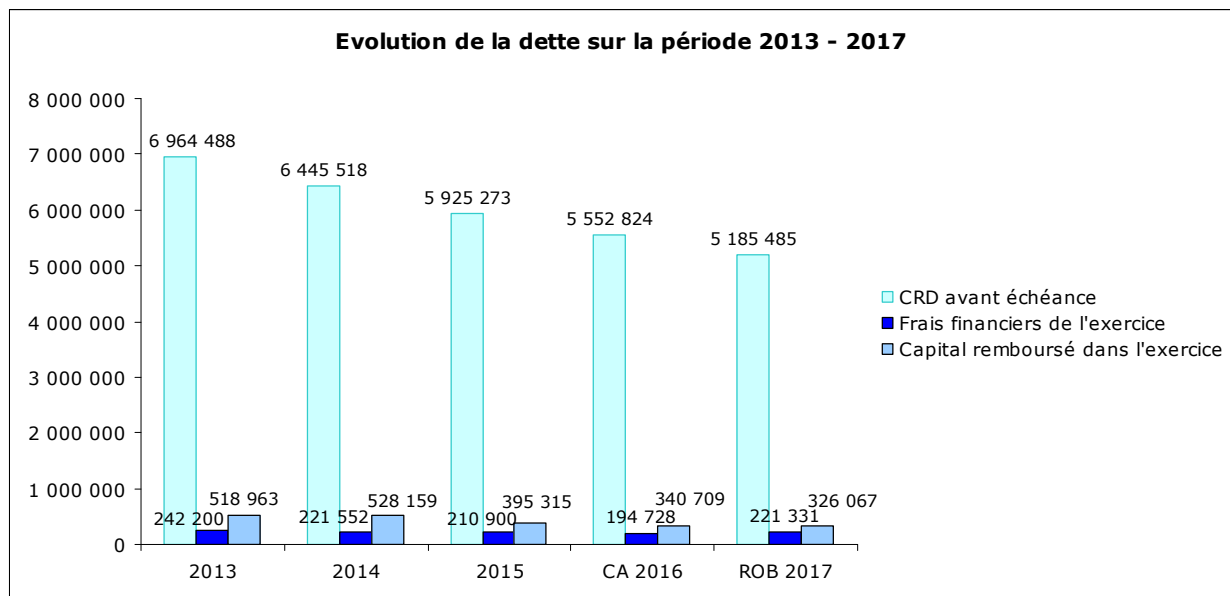
Dette par habitant au 31/12/2016

|  |             |
|--|-------------|
| Dette au 31/12/2016                                      | 5 185 485 € |
| Population légale 2016 - Milhaud                         | 5 895 hab   |
| Encours de la dette par habitant                         | 880 €       |
| <i>Ratio Dette/hab de la strate en 2015* source DGCL</i> | 862 €       |

Emprunts réalisés en 2016 : Néant

Annuité de la dette 2017 : 547 398.90€, dont Intérêt : 221 331€ et Capital : 326 067 €

Capacité de désendettement exprimée en année = encours de la dette au 31 décembre 2016 / épargne brute en 2016 : 9.86. Pour mémoire, 2015 : 8.49 et 2014 : 8.12. **En alerte si supérieure à 15 ans.**



Structure et encours de la dette (estimation CA 2016)

|                           | Quantité  | % du nombre d'emprunts | Capital restant dû au 31/12/2016 | % CRD       |
|---------------------------|-----------|------------------------|----------------------------------|-------------|
| Emprunts à taux fixe      | 14        | 82%                    | 3 763 516                        | 73%         |
| Emprunts à taux révisable | 3         | 18%                    | 1 421 969                        | 27%         |
| <b>Total</b>              | <b>17</b> | <b>100%</b>            | <b>5 185 485</b>                 | <b>100%</b> |

Répartition de la dette par établissement bancaire

| Etablissement bancaire                | nombre d'emprunts | % du nombre d'emprunts | CRD              | % CRD       |
|---------------------------------------|-------------------|------------------------|------------------|-------------|
| Crédit Agricole                       | 10                | 59%                    | 3 238 722        | 62,46%      |
| Caisse d'épargne                      | 2                 | 12%                    | 393 367          | 7,59%       |
| Caisse Française de Financement Local | 4                 | 24%                    | 1 429 409        | 27,57%      |
| La banque Postale                     | 1                 | 6%                     | 123 987          | 2,39%       |
| <b>Total</b>                          | <b>17</b>         | <b>100%</b>            | <b>5 185 485</b> | <b>100%</b> |

## Partie III : Les orientations budgétaires

### III.1 - Les recettes d'investissement

Elles regroupent plusieurs éléments et sont estimées et détaillées de la manière suivante

| Description - détail                               | prévision au BP 2017  |
|--|-----------------------|
| Fonds propres                                      | 707 365               |
| FCTVA  | 73 540                |
| Taxe d'Aménagement                                 | 70 000                |
| Excédents de fonctionnement capitalisés            | 563 825               |
| Subventions inscriptibles à l'exercice             | 803 834               |
| Vulnérabilité - Région / Département / PAPI Vistre | 15 300                |
| TBI - Fonds de Concours CANM                       | 25 860                |
| Jeux scolaires - réserve parlementaire             | 11 875                |
| Panneau interactif - réserve parlementaire         | 5 000                 |
| Gymnase - Acomptes Subvention Région               | 400 000               |
| Vidéo-protection - FIPD                            | 77 299                |
| Gymnase - DETR - acomptes 55 %*                    | 160 000               |
| Gymnase FDC - acompte 25%*                         | 108 500               |
| Autres recettes                                    | 322 000               |
| Produit de cession d'immobilisation - Terrain      | 322 000               |
| Amortissements                                     | 384 288               |
| Emprunt - hypothèse                                | 2 000 000 à 2 500 000 |

\* recette envisagée - En attente de l'arrêté attributif de la DETR pour un total de 550 000 € réparti sur 2 exercices et du montant du fonds de concours de l'agglomération pouvant atteindre 435 000 €.

#### **Pour Mémoire :**

En 2017, les opérations d'investissement éligibles aux subventions s'élèvent à 2 920 255 € HT ; le montant cumulé des aides demandées s'établit à 2 180 000€, dont 1 120 000 € acquises.

535 000 € environ pourront être versés au cours de l'exercice 2017 au titre des acomptes (non compris la DETR et le fonds de concours CANM), les soldes le seront dès la fin des opérations, en 2018 et 2019.

D'autres subventions sont en cours d'instruction ou seront sollicitées en cours d'année : tranche 2 d'installation de TBI dans l'école élémentaire, aménagement du parc Van Gogh et travaux au parc Rebeyrottes, aménagement de l'entrée ouest de la ville et création d'un parking, travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics, travaux visant à réduire les dépenses énergétiques dans les bâtiments publics.

La recette liée à la vente du terrain d'assiette de l'immeuble de logements aidés à côté du gymnase est de 700 000 € : de ce produit, la somme de 320 000 € est inscrite en recette d'investissement du budget général primitif.

La différence est maintenue au budget annexe "parvis du gymnase" 2017 pour couvrir les frais d'études, de travaux de réalisation de la raquette de retournement et des réseaux, de reversement de la TVA sur vente de terrain à bâtir.



Le solde sera définitivement opéré avec les écritures comptables afférentes à la clôture du budget annexe, en toute fin d'opération, pour être reversé au budget général.

En 2018, la recette de subvention attendue est estimée, au vu des projets déposés et des avis d'attribution à 1 570 000 €. La recette de FCTVA est évaluée à 120 000 € (base éligible des investissements réalisés en 2016). La recette de taxe d'aménagement à 70 000 €.











Ces recettes permettront de réduire l'endettement et de financer les prochaines opérations. Il est envisagé que le FCTVA attendu en 2020 pour la seule opération de construction du gymnase, estimé à 400 000€, soit affecté au remboursement partiel de l'emprunt nécessaire à l'opération.

## III.2 - Les opérations envisagées





### Aménagement Urbain - urbanisme

-  Le PLU (phases 3 et 4) sera achevé avant la fin du 1er semestre 2017.
-  Des études pour la ZAC seront relancées.



### Bâtiments et cadre de vie

-  la construction du gymnase démarrera en mai 2017. La durée prévisionnelle des travaux est de 16 mois pour ouverture à la rentrée 2018.
-  la fin des travaux des nouveaux bureaux des services techniques, avec transfert prévus vers mi-avril.
-  L'agenda d'accessibilité programmée sur 7 ans, prévoit une enveloppe annuelle de 75 000 €, le programme 2017 : arènes : installation d'un ascenseur et aménagements divers + club des aînés + temple ...
-  l'aménagement des bureaux du service ressources humaines et finances au 2ème étage de la mairie (dès transfert des bureaux du service technique dans leurs nouveaux locaux, rue des lauriers)
-  l'aménagement de l'accueil de la mairie - service état civil et station passeport et accessibilité
-  les travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Police municipale dans la maison rue de l'Aramon seront entamés pour un transfert du service envisagé en mars 2018.
-  les travaux d'entretien dans divers bâtiments (chaudière, isolation, huisserie, rénovation ...) l'enveloppe annuelle de 35 000 € prévue sur 4 ans dès 2016 est reconduite.
-  Une étude sera engagée pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments énergivores (remplacement des dispositifs d'éclairage par des dalles led basse consommation, isolation, changement des huisseries...) pour des travaux à engager sur 5 ans.
-  l'installation d'un nouveau colombarium et l'installation de nouveaux caveaux au cimetière.
-  l'aménagement du parc Van Gogh.

### Voirie communale

-  la fin des travaux des rues du centre village
-  les études pour la réfection de la rue de la Poste jusqu'au croisement de la rue de la Plaine sont programmées
-  l'aménagement du parking face à la crèche route de Montpellier sur le site de l'ancienne station service
-  les travaux de sécurisation de la route de Montpellier.

### Réseaux divers

-  la performance énergétique est visée avec le lancement d'études préalables au marché d'éclairage public à renouveler permettant le remplacement des points lumineux les plus anciens et les plus consommateurs par des dispositifs consommant moins d'énergie. La ville vise une économie de 50% de sa consommation d'électricité sur 10 ans au terme du programme de remplacement.
-  la participation aux extensions et renforcements de réseaux électriques. (code de l'urbanisme - Loi SRU de 2000 et Loi Urbanisme et Habitat de 2003)  
Depuis 2009, les communes participent financièrement aux travaux d'adaptation du réseau construit par le gestionnaire du réseau (ERDF) pour le raccordement électrique de projets de construction ou nécessitant une Autorisation d'urbanisme AU.  
Elles contribuent à hauteur de 60% du coût des extensions et renforcements. Les 40 % restant étant pris en charge par le gestionnaire de réseaux (ERDF).  
La création de logements locatifs aidés nécessite que la puissance soit adaptée à la future demande d'énergie de l'immeuble. S'y ajoute dans certains cas, l'obligation d'étendre le réseau existant, depuis un transformateur, pour alimenter la future opération. Une enveloppe




REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2017




Application agréée E-legalite.com

de 110 000 € est retenue pour les opérations d'ensemble en 2017 (lotissement du temple : 21 logements ; opération 44 route de Nîmes : 23 ; opération Prémalys 74 route de Nîmes : 40 - et enfin une provision pour l'immeuble du parvis du gymnase)







### Sécurité et prévention.

-  La poursuite et la fin du programme de déploiement de la vidéo protection : 10 nouvelles caméras seront installées pour un prévisionnel de 102 000 €.
-  Les travaux d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité des bâtiments communaux face aux inondations, en lien avec l'EPTB du Vistre (un programme sur 2 ans est prévu pour lequel des subventions ont été sollicitées) : l'école maternelle sera prioritairement traitée.
-  le remplacement ou la réparation de bornes incendies défectueuses et trop peu entretenues amorcé en 2016 se poursuit en 2017.

### Equipement des services

-  le parc informatique sera renouvelé et/ou adapté régulièrement - une enveloppe moyenne de 6 000 € est prévue chaque année. Elle sera portée à 8 000 € en 2017 pour assurer les adaptations nécessaires aux serveurs et le remplacement de postes informatiques obsolètes.
-  L'outillage et les matériels techniques.
-  les logiciels et applicatifs métiers.

### Enfance - réussite scolaire et petite enfance

-  le remplacement des huisseries (2 faces) de l'école élémentaire sur le bâtiment B pour 4 classes avant la rentrée 2017/18.
-  une nouvelle tranche d'équipement en TBI et d'ordinateurs de l'école élémentaire
-  Remplacement de 2 ordinateurs pour le bureau du directeur de l'école élémentaire
-  l'installation d'alarme anti-intrusion dans les bâtiments scolaires et la crèche
-  la réfection des sanitaires de l'école élémentaire
-  la réparation de la chaudière de l'école maternelle (conforme au programme de mise aux normes des installations)

Ce prévisionnel des investissements sera réajusté, à la marge, en fonction des besoins, des urgences, du rythme des réalisations, et bien entendu des subventions pouvant être obtenues pour en assurer le financement.

### Résorption du déficit de logements locatifs aidés (273 logements au 1/1/16, soit 20% des résidences principales)

La collectivité poursuit son action volontariste pour réduire le nombre de logements aidés manquants, et par conséquent le prélèvement Loi SRU.

Objectif de la Loi SRU : les logements aidés doivent représenter au moins 20 % des résidences principales.

- période 2010-2013 : 51 LLS à créer / réalisation : 29 / solde : -22 / taux de réalisation 57%
- période 2014-2016 : 58 LLS à créer / réalisation : 95 / solde : + 37 / taux de réalisation 164%

Au delà du levier financier, c'est avant tout le moyen de réaliser des logements décentes accessibles aux Milhaudois : aux jeunes qui peinent à se loger dans leur ville d'origine, comme aux seniors dont les revenus s'amenuisent et ne leur permettent plus de louer dans le secteur privé.

### Culture et les festivités

La commune, malgré une réduction des crédits affectés, maintient un programme culturel et festif, éclectique pour toucher un large public, et toutes les générations.

### Environnement et la préservation des sites naturels

La préservation de l'environnement (garrigue, cabanisation, requalification des cours d'eau, entretien des fossés, entretien des pistes DFCI) est également un point essentiel au maintien de la qualité de vie des Milhaudois. Un programme de nettoyage des chemins de garrigue mobilise plus de 35 000 € d'argent public sur plusieurs années. Une première zone a été traitée en 2016. Les travaux de 2017 sont engagés depuis début mars 2017 et traiteront une zone plus étendue.



| <b>Estimation des actions et opérations par postes principaux*</b>                | <b>estimation 2017*</b> | <b>projet 2018</b> | <b>projet 2019</b> |
|---|-------------------------|--------------------|--------------------|
| études aménagement urbain - urbanisme - PLU                                       | 15 000                  | 15 000             | 15 000             |
| programme de voirie et réseaux divers   | 350 000                 | 350 000            | 350 000            |
| réduction de la vulnérabilité des bâtiments                                       | 30 000                  |                    |                    |
| travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments                                | 140 000                 | 75 000             | 75 000             |
| agenda d'accessibilité  | 75 000                  | 75 000             | 75 000             |
| aménagement de terrain - cadre de vie   | 10 000                  | 15 000             | 15000              |
| cimetière   | 60 000                  | 15000              | 25 000             |
| sécurité - prévention   | 120 000                 | 10 000             | 10 000             |
| besoins des services et achats divers matériels                                   | 40 000                  | 30 000             | 40 000             |
| enfance et réussite scolaire  | 80 000                  | 40 000             | 40 000             |
| construction du gymnase dont raquette de retournement et réseaux du budget annexe | 1 550 000               | 1 450 00           | 0                  |

\* Enveloppe prévisionnelle hors Restes à réaliser 2016

## Partie IV : Les budgets annexes

La ville possède deux budgets annexes en 2016 :

Le budget "vente de caveaux"

Le budget "permis d'aménager le parvis du Gymnase"

| Résultats définitif 2016       | fonctionnement | investissement | total       | encours de la dette au 31/12/2016 |
|--------------------------------|----------------|----------------|-------------|-----------------------------------|
| vente de Caveaux soumise à TVA | -14 460.04     | 0              | - 14 460.04 | néant                             |
| le Parvis du Gymnase           | 0              | 0              | 0           | néant                             |

**Caveaux** : En 2016, 8 caveaux "2 places" et 2 "4 places" ont été vendus, pour une recette de vente de 11 896.38 €, ramenant le déficit de 26 357.50 € au 31/12/15 à 14 460.04€ au 31/12/2016. Le nombre de caveaux restant s'élève à 5 . Une dernière tranche de 24 caveaux est prévue en 2017. Une enveloppe de 60 000 € est prévue pour le terrassement et la pose de caveaux préfabriqués. Le budget général supportera les dépenses de voirie et d'allées pour cette nouvelle tranche. Le projet d'agrandissement du cimetière sera lancé courant 2017 (étude, procédure et coût estimatif)

**Permis d'aménager le parvis du Gymnase** : il est destiné à l'opération d'aménagement et de division d'un terrain appartenant à la commune, en deux parcelles, dont l'une partie a été cédée fin février 2017 à l'opérateur social, l'autre constituant le terrain d'assiette du gymnase. Aucune opération comptable n'a été réalisée sur ce budget en 2016.

Pour rappel : ce budget annexe a une durée liée à celle de l'opération: les recettes issues du solde de cession de la parcelle (vente réalisée en février 2017 au prix de 700 000 €) seront reversées au budget général à la clôture comptable de l'opération. Ce solde est calculé sur la valeur comptable du terrain détaché et cédé, déduction faite des études, des frais d'aménagements (123 400 €), des honoraires qui lui sont affectés, et du reversement de la TVA.

## Conclusion :

Plus que jamais, la commune poursuit trois objectifs prioritaires :

- *une politique de proximité qui répond aux besoins des Milhadois, aux enjeux territoriaux et sociaux, notamment la réussite scolaire de nos enfants et le soutien aux personnes fragiles.*
  - *une politique d'investissements dans des projets qui préservent la qualité de vie et qui confortent les équipements existants.*
  - *une politique de gestion rigoureuse et de contrôle de la fiscalité, soucieuse de préserver au mieux les ménages, tout en dégagant les marges de manœuvre nécessaires aux actions à mener.*
- Ces priorités sont le socle des orientations budgétaires de la municipalité dans ce contexte de rigueur, la commune de Milhaud entend porter un budget volontariste qui vise à maintenir l'endettement dans les ratios acceptables et dégager des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre ses projets pour l'avenir de la ville.*

L'équipe majoritaire mène un travail permanent pour la recherche d'économies et une meilleure gestion de la dépense publique, sur des actions ciblées et resserrées.

La priorité reste la maîtrise des dépenses de fonctionnement, cibler les économies sur les dépenses compressibles et redonner des marges pour l'entretien courant des bâtiments et des installations.

Objectif : Mener une politique financière cohérente et efficace pour soutenir les investissements et les équipements qui contribuent aussi au maintien des emplois et à l'activité économique du bassin Nîmois.

La municipalité réaffirme sa volonté de maintenir les taux de fiscalité cette année encore et de trouver ses marges sur des solutions volontaristes et pragmatiques. Les opérations les plus importantes( gymnase - aménagements et sécurisation des voies) seront lancées à l'appui des subventions, dont la recherche fait l'objet d'un travail constant des élus. Après 3 années, un emprunt sera réalisé pour financer le programme d'investissement, dont le gymnase et les voiries, pour un montant estimatif compris entre 2 000 000 et 2 500 000 €.